

## Accès aux études de santé : « Il ne peut pas y avoir de réforme à moyens constants » (L. Adoui, FU)

News Tank Éducation & Recherche -  
Paris - Mouvement n°423604 - Publié le 16/12/2025 à 18:36

Imprimé par - abonné # - le 19/12/2025 à 09:38



Lamri Adoui - © D.R.

« Il ne peut pas y avoir de réforme de l'accès aux études de santé à moyens constants », déclare [Lamri Adoui](#), président de [France Universités](#), à News Tank, le 16/12/2025.

France Universités participe aux groupes de travail de la concertation devant aboutir à un modèle unique d'accès aux études de santé à la rentrée 2027. Lamri Adoui indique que la concertation devait se terminer fin janvier 2026, mais qu'un temps supplémentaire est nécessaire, la réforme devant être prête avant Parcoursup 2027.

« Dans un système Pass (Parcours d'accès spécifique en santé), vous avez des amphithéâtres de 700 à 1 000 étudiants, et 80 % de cours de santé. Dans un système “licence”, vous avez des groupes de TP-TD à 40 étudiants, et 50 % d'enseignements disciplinaires supplémentaires. Or, on ne déploie pas des milliers d'étudiants en petits groupes sans coût, c'est impossible. »

À cette réforme s'ajoute celle de la territorialisation de la première année d'études de santé, mesure contenue dans la PPL Imbert adoptée au Sénat le 20/10 et devant être examinée à l'Assemblée Nationale. Les deux « sont étroitement liées. Discuter de l'implantation d'une première année dans de nouveaux territoires, alors que le modèle national n'est pas encore stabilisé, impose de conduire ces deux chantiers en parallèle. Un exercice complexe : tant que le cadre n'est pas clairement défini, il est difficile de déterminer ce qu'il convient d'installer dans des départements jusque-là dépourvus d'offre. »

En matière d'organisation de la recherche en santé et biologie, le président de France Universités plaide pour la signature de contrats de site pluriannuels, réunissant l'ensemble des partenaires « sous la houlette des universités ».

### Une réforme de 2020 « menée trop vite »

Le président de France Universités partage un constat, énoncé également dans différents rapports de la Cour des comptes ou d'inspections, d'une « très grande hétérogénéité de l'accès à la première année de santé ».

En la matière, la réforme de 2020 sur l'accès aux études médicales « a été menée trop vite - un an -, avec une concertation insuffisante », indique Lamri Adoui. « Elle a abouti à une grande hétérogénéité, mais aussi à la coexistence, au sein d'une même université, de modèles très différents : Pass et LAS (licence avec option accès santé). »

« Deux voies très différentes qui mènent pourtant à la même deuxième année, ce n'est pas anodin. Cela crée un sentiment d'iniquité, et l'idée qu'une voie prépare mieux que l'autre. Nous considérons que, pour des raisons d'équité, chaque université ne doit pas avoir plus d'une modalité. »

## Vers un modèle unique

« À l'origine, pour être honnête, nous aurions préféré laisser à chaque université l'autonomie du choix : Pass ou LAS. Mais il est aujourd'hui acquis que la réforme aboutira très probablement à un modèle unique. C'est sur ce point que la discussion se porte », poursuit Lamri Adoui.

« Il faut aussi reconnaître que la réforme de 2020, malgré ses défauts, a permis d'améliorer la réussite et de sécuriser les parcours : moins d'années "perdues", la possibilité de progresser dans une licence tout en ayant deux chances d'entrer en MMOP (Médecine, Médecine, Odontologie, Pharmacie).

Il ne faut pas oublier d'où l'on vient : le modèle Paces (Première année commune aux études de santé) présentait un taux d'échec extrêmement important. Certains étudiants, parfois excellents, échouaient deux fois et sortaient du système universitaire sans rien, alors qu'ils auraient pu poursuivre dans d'autres formations où ils auraient tout à fait réussi. »

## « Une réforme de toute l'université »

Les groupes de travail de la concertation, mis en place par l'Igésr et l'Igas, « sont essentiels, car une partie de l'échec de la réforme précédente vient du manque de concertation », note Lamri Adoui.

« Mais il y a un point très important pour nous : si le modèle retenu ressemble à ce que l'on évoque - grossièrement 50 % santé/50 % disciplines -, il faut comprendre qu'il s'agit d'une réforme de toute l'université. Une réforme massive, systémique, qui ne concerne pas seulement les UFR (Unité de formation et de recherche) de santé. »

Dans cette perspective, le président de France Universités appelle à « une concertation nationale, pour définir un modèle, et à des concertations locales, établissement par établissement, pour organiser concrètement les parcours et faire accepter les passerelles, les réorientations, etc. ».

## « C'est plutôt au niveau de l'internat qu'il faut territorialiser »

Concernant la territorialisation de la première année de médecine, Lamri Adoui partage « deux alertes » :

- « La première, c'est que l'on a du mal à corrélérer territorialisation en première année et déserts médicaux. L'expérience et les chiffres montrent que, pour résoudre ces enjeux, c'est plutôt au niveau de l'internat qu'il faut territorialiser. Peut-être que cela peut aider à lutter contre l'autocensure [...] mais je ne suis pas convaincu que cela règle le problème des déserts médicaux ;
- La deuxième alerte, c'est la qualité. Nous en sommes les garants. Sommes-nous capables d'assurer, partout, loin des grands centres, des formations de qualité, avec des cours qui ne soient pas 100 % en distanciel, avec un tutorat solide, un accompagnement comparable à celui des grands campus ? »

Par ailleurs, indique le président de France Universités, « sans moyens financiers et humains, sans capacité à garantir ces standards, nous risquons une grande déception : des taux d'échec élevés, et, au bout du compte, l'objectif manqué. Donc, nous disons : territorialisation, pourquoi pas, mais avec des moyens, une garantie de qualité, et en ne se trompant pas d'objectif ».

## Des retours d'expériences hétérogènes

Si des expérimentations ont déjà pu être menées, Lamri Adoui pointe un bilan « très hétérogène » : « il y a des endroits où cela fonctionne, d'autres où cela a été abandonné. Il faudra analyser pourquoi ».

« Il y a aussi des enjeux structurels : certains départements n'ont pas de licence. Ils ont des IUT (Institut universitaire de technologie), des Inspé (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation), parfois une école d'ingénieurs, mais pas de licence. Or la réforme repose sur un adossement à une licence : cela demande d'être un peu créatif. On évoque la possibilité de s'appuyer sur les Ifsi (Instituts de formation en soins infirmiers). Pourquoi pas. Tout peut s'étudier, mais ce n'est pas immédiat : il faut articuler les programmes, les potentiels pédagogiques. »

*« Dans mon territoire, c'est exactement le cas : formation à Caen, formation dans l'Orne, rien dans la Manche. C'est pourtant un territoire avec énormément d'étudiants, mais pas de licence. Très concrètement, il faudra probablement travailler avec un Ifsi. »*

Le président de France Universités, également président de l'Université de Caen Normandie, relève cependant que « l'accueil des territoires est généralement très bon : les collectivités soutiennent, elles souhaitent ces formations. Cela peut faciliter les choses ».

## Recherche en santé : « outiller les sites qui ont envie de mieux coopérer »

Dressant le constat que « la position de la France en recherche biomédicale régresse », et à la suite du rapport Tunon de Lara - Armanteras, qui « pointait la nécessité de créer un dialogue structuré entre les partenaires », France Universités appelle à « mettre en place des contrats pluriannuels de recherche partagés entre C.(Centre.hospitalier.universitaire)HU.(Hospitalo-universitaire), Inserm.(Institut.national.de.la.santé et.de.la.recherche.médicale) et universités », indique Lamri Adoui.

C'est le sens de la déclaration d'intention commune, signée par France Universités avec les conférences des doyens de médecine, pharmacie et odontologie, les conférences des DG.(Directeur(rice).général(e)) de CHU et des présidents de CME CHU, ainsi que l'Inserm, à l'occasion des Assises hospitalo-universitaires, le 28/11/2025.

« L'idée des signatures de contrats pluriannuels de recherche, est de dire que, sous la houlette des universités - qui sont les chefs de file de l'organisation territoriale - nous devons aujourd'hui être en capacité de signer une sorte de contrat pluriannuel sur les enjeux de recherche en biologie-santé avec l'ensemble des partenaires qui contribuent au développement de cette recherche. »

*« C'est un cadre général. Maintenant, il faut que les sites s'en saisissent. Ils vont le faire de façon sans doute un peu hétérogène, mais l'objectif est d'outiller les sites qui ont envie de mieux coopérer. »*

Interrogé sur l'éventuelle complexité supplémentaire introduite par ce dispositif, Lamri Adoui déclare qu'il « faut à tout prix éviter que cela ajoute de la complexité » :

« Dans la déclaration, nous insistons sur ce point. Par exemple, sur la question des éventuelles cotutelles d'unités de recherche, ce sera aux sites de voir s'ils veulent ou non s'en saisir, et dans quelles conditions. Mais, s'ils le font, nous rappelons clairement que cela ne doit en aucun cas conduire à complexifier le système pour les chercheurs, pour les laboratoires et pour leur organisation.

Après, quand vous êtes sur un territoire donné, le fait que les partenaires s'entendent, en particulier sur les moyens mis à disposition des labos, sur la gouvernance et la stratégie des unités, cela nous paraît aller plutôt dans le bon sens que de continuer à travailler en silo, les uns à côté des autres, de façon désordonnée. »

## Agence de programmes en santé : « Nous y prenons toute notre place »

Interrogé sur le déploiement de l'agence de programmes pour la recherche en santé portée par l'Inserm, Lamri Adoui indique que France Universités en est membre du bureau exécutif ainsi que membre du comité des partenaires.

« Nous portons aujourd'hui un regard positif sur cette structuration. Cela va dans le sens de la définition d'une stratégie nationale dont la France a besoin, particulièrement en biologie-santé. Nous y prenons toute notre place.

Tous les partenaires autour de cette agence de programmes, qui participent à la définition de cette stratégie, y sont attachés et souhaitent que cela démarre. Ensuite, il appartiendra à chaque site de décliner territorialement les priorités de cette stratégie nationale. »

## « Redonner du temps de recherche aux hospitalo-universitaires »

Interrogé sur les carrières des personnels hospitalo-universitaires, Lamri Adoui relève que « le temps consacré à la recherche devient de plus en plus faible ».

« Or, une carrière hospitalo-universitaire n'est attractive que si vous pouvez travailler correctement sur l'ensemble du continuum : recherche, soins, formation, encadrement des jeunes. Ce sont des carrières où l'on fait une thèse, une HDR.(Habilitation.à.diriger.des.recherches), où l'on s'investit dans la recherche. Si on veut améliorer le sens donné à leur métier, il faudra, dans les prochains mois, réfléchir aux modalités pour redonner du temps de recherche aux hospitalo-universitaires. »

*« Il faut trouver - on en a parlé avec le président de l'Inserm - des modèles comme on en voit dans d'autres pays, avec des contrats qui permettent de préserver un temps de recherche pour les HU. Cela est nécessaire si on veut éviter que la qualité des carrières dans la recherche en biologie-santé ne se dégrade davantage. »*

## « Des inquiétudes liées aux discussions budgétaires »

Interrogé sur la pérennité du financement des IHU.(Institut.hospitalo.universitaire), Lamri Adoui répond que « pour les IHU comme pour d'autres dispositifs (Labex.(Laboratoire.d'Excellence), etc.), nous avons des inquiétudes liées aux discussions budgétaires en cours. Ces dispositifs étaient notamment financés par ce qu'on appelait des DNC.(Dotation.non.consommable), des dotations non consommables. Désormais, nous ne sommes plus en DNC, mais en subventions, ce qui est un peu différent ».

« Nous sommes inquiets des "rabots" envisagés, notamment au Sénat, sur un certain nombre de ces dispositifs. Cela m'inquiète énormément pour l'avenir de la recherche et de l'innovation en France. On parle aussi de l'ANR.(Agence.nationale.de.la.recherche), dans un contexte où la loi de programmation de la recherche n'a déjà pas été pleinement respectée. Nous avons de réelles inquiétudes sur la trajectoire de financement de la recherche. »



## Lamri Adoui

**Président @ France Universités**

**Président @ Université de Caen Normandie**

### Parcours

Depuis janvier 2025	<a href="#">France Universités</a> Président
Depuis novembre 2020	<a href="#">Université de Caen Normandie</a> Président
Depuis mai 2017	<a href="#">École nationale supérieure d'architecture de Normandie (Ensa de Normandie)</a> Président du CA
Depuis janvier 2013	<a href="#">Centre national de la recherche scientifique (CNRS)</a> Directeur Laboratoire International Associé DYNAMICS
Depuis 2002	<a href="#">Université de Caen Normandie</a> Professeur des universités
Décembre 2022 - janvier 2025	<a href="#">France Universités</a> Membre du CA
Juillet 2015 - janvier 2020	<a href="#">Normandie Université</a> Président de la Comue Normandie Université
Septembre 2008 - juillet 2016	CNRS Membre du Comité National du CNRS section 04
Juin 2012 - juillet 2015	<a href="#">Université de Caen Normandie</a> Vice-Président Recherche
Septembre 2005 - janvier 2014	CEA, CNRS, ENSICAEN, Université de Caen Normandie Responsable Equipe UMR6252
Janvier 2009 - juin 2012	<a href="#">Université de Caen Normandie &amp; ENSICAEN</a> Directeur Ecole Doctorale SIMEM ED181
Juin 2008 - juin 2012	<a href="#">Université de Caen Normandie</a> Président de la Commission des Personnels et des Habilitations
Juin 2007 - janvier 2009	<a href="#">Université de Caen Normandie &amp; ENSICAEN</a> Directeur-Adjoint Ecole Doctorale SIMEM ED181
1995 - 2002	<a href="#">Université de Caen Normandie</a> Maître de conférences

### Établissement & diplôme

1995 - 1995	Université Pierre et Marie Curie Docteur en physique atomique
-------------	--



## France Universités

Catégorie : Associations, réseaux

### Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.</li><li>• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.</li><li>• Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.</li></ul>
Membres	Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Présidence	Bureau élu en janvier 2025 composé de : Président : Lamri Adoui (Université de Caen Normandie) Vice-présidents : <ul style="list-style-type: none"><li>• Hélène Boulanger (Université de Lorraine)</li><li>• Jean-François Huchet (Inalco)</li></ul>

### Chiffres clés

Personnels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une équipe permanente : 27 personnes.</li><li>• Des conseillers et consultants : 7 personnes.</li></ul>
------------	---



## France Universités

Catégorie : Associations, réseaux

## Général

---

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.</li><li>• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.</li><li>• Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.</li></ul>
Membres	Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Présidence	Bureau élu en janvier 2025 composé de : Président : Lamri Adoui (Université de Caen Normandie) Vice-présidents : <ul style="list-style-type: none"><li>• Hélène Boulanger (Université de Lorraine)</li><li>• Jean-François Huchet (Inalco)</li></ul>

## Chiffres clés

---

Personnels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une équipe permanente : 27 personnes.</li><li>• Des conseillers et consultants : 7 personnes.</li></ul>
------------	---

---

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - Màj le 12/12/2025 à 16:41